

- FDF 1/2 -

# Les règles de sécurité individuelle et collective

GNR FDF1 A3.1 A3.3 A4.1

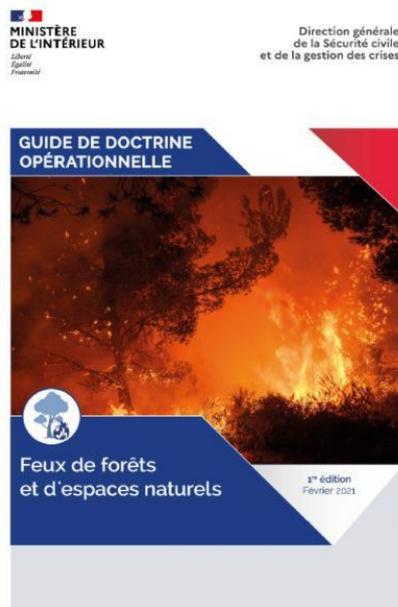
GNR FDF2 A2.1

GDO Chapitre 3

GTO Chapitre 2

# Précisions GDO-GTO

Ce support vient compléter les éléments contenu dans les guides de doctrine et de techniques opérationnelles de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels.



Il a vocation à préciser les dispositifs mis en œuvre au sein du service d'incendie et de secours de la Loire.

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

La lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels est une **opération exigeante**. Les personnels doivent combattre un **phénomène dynamique variant dans l'espace et dans le temps**.

La sécurité lors de ces interventions opération repose sur :

- une organisation du commandement adaptée à une évolution dynamique du sinistre : anticipation , agilité, action ;
- l'intégration quasi systématique d'un soutien sanitaire opérationnel ;
- le respect des procédures radio ;
- la connaissance des procédures de sécurité et de leur mise en œuvre en situation dégradée ;
- la formation et le maintien des acquis ;
- l'emploi adapté des équipements de protection individuels et collectifs ;
- la connaissance du comportement du feu et de son évolution ;
- la préoccupation de la permanence de l'eau ;
- l'humilité, la capacité de réaction, d'adaptation humaine et matérielle : se préparer à être surpris !



L'intervenant doit avoir le souci permanent de sa bonne condition physique et psychologique afin de conserver son capital opérationnel. Il doit garder à l'esprit qu'à tout moment une situation peut évoluer défavorablement.

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

## LES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE

- les risques liés au terrain et à l'environnement

SOURCE	RISQUE
Terrain accidenté, sol mouillé	Chute du personnel
Lignes haute tension	Arc électrique amorcé par la haute température et la fumée
Zone dangereuse	Explosion de munitions dans les camps militaires ou zones non dépolluées après la guerre (anciens dépôts de munition, caches...)
Déchetterie Stockages sauvages	Fumées toxiques, explosion d'objets divers, chute dans un vide formé par la combustion sous la surface.

- les risques liés à la vie sur le terrain

SOURCE	RISQUE
Utilisation de l'eau de la citerne du véhicule	Infection, intoxication
Chaleur, effort	Déshydratation
Effort	Carence énergétique Fatigue
Fumée	Intoxication, souillures des effets individuels, des mains, du visage
Transpiration, fumée	Irritations
Tenue vestimentaire inadaptée	Ampoules, irritations, traumatisme
Effort inhabituel, environnement hostile	Fatigue Hyperthermie

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

## LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE

- les risques liés aux mécanismes des feux de forêt et d'espaces naturels

SOURCE	RISQUE
Vitesse de propagation, rayonnement, projection de particules enflammées ou incandescentes, fumées et gaz chauds	Brûlures, intoxication, dérèglement physiologique, gêne oculaire

- les risques liés aux matériels employés

SOURCE	RISQUE
Rotor des hélicoptères	Projection de matériaux, chute par déséquilibre due au souffle
Largages d'aéronefs	Projection de matériaux, chute par déséquilibre due au souffle
Déplacement des véhicules	Retournement du véhicule, choc avec un autre véhicule ou autre, chute du personnel au débarquement, choc contre des éléments intérieurs à la cabine
Claies de portage	Fatigue et traumatisme de l'appareil locomoteur
Outils de forestage	Plaies aux membres
Appareils de traction (treuil)	Rupture de câble

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

## REGLES DE SECURITE COLLECTIVES

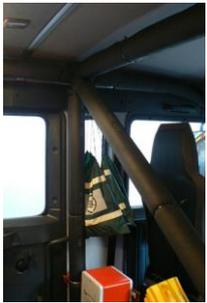
### Respect des principes suivant :

- Progresser uniquement dans les zones totalement brûlées pour les feux de récoltes ou de chaume
- Ne jamais abandonner une lance alimentée lors du retour à l'engin en cas de fuite ;
- S'assurer qu'aucune personne n'est montée sur la citerne de l'engin durant l'attaque et sur un engin en mouvement;
- Assurer la permanence de l'eau
- Positionner les engins dans le sens du départ , indiqué par le chef de groupe ;
- Prévoir un itinéraire ou zone de repli pour les véhicules et/ou personnels et partager le formalisme des ordres de replis (coup de deux-tons ...)
- Veiller à la fermeture des vitres, portières, coffres et des volets de ventilations de l'engin
- Assurer le guidage de l'engin dans les passages difficiles, faire descendre le personnel dans ces passages.

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

Différents dispositifs normalisés concourant à la sécurité collective des intervenants équipent tous les CCF du SDIS 42.

Arceaux intérieurs anti-écrasement cabine



Toiture cabine blanche + numérotation pour un meilleur repérage par les moyens aériens



Système d'autoprotection : aspersion cabine + roues

Système collectif de protection respiratoire en air respirable



Flexibles essentiels protégés par une gaine anti-feu



Poignées de porte encadrées en blanc pour une meilleure visibilité dans la fumée

Vitrages filmés + pare branches

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

## REGLES DE SECURITE INDIVIDUELLES

### Respect des principes suivant :

- Disposer de l'ensemble de ses EPI en état ;
- Respecter les consignes et rendre compte ;
- Évoluer dans le dispositif dans lequel il est affecté en veillant à ne pas s'isoler ;
- Observer l'évolution du feu pour éviter de se retrouver piégé ;
- Définir un chemin et une zone de repli en cas de difficulté en concertation avec le chef d'agrès ;
- Respecter les procédures lors des largages des avions et hélicoptères bombardier d'eau ;
- Connaitre et s'être entrainer aux exercices de repli d'urgence, de mise en œuvre de l'autoprotection et d'une lance ;
- Assure la veille et le respect des procédures radio ;
- Disposer de l'eau en quantité suffisante lui permettant de s'hydrater correctement et régulièrement.

Chaque intervenant doit veiller à sa sécurité et à celle de ses coéquipiers. Il informe sans délai, son supérieur hiérarchique direct de tout problème les préoccupant !

## PRECONISATIONS DE PORT DES EPI LORS DES OPERATIONS DE LUTTE CONTRE LES FEUX D'ESPACES NATURELS



En toute situation et dans un souci de sécurité et de protection des personnels, il appartient au chef d'agrès, au chef de groupe, au chef de secteur et au COS, d'apprécier les éléments de contexte et de décider de la nature des équipements de protection individuelle les plus appropriés à faire porter et de donner les ordres en ce sens.

Situations opérationnelles	Tenue préconisée		Adaptation de la tenue en fonction : - de la nature de la végétation - de l'exposition au flux thermique - des conditions météo - des caractéristiques de la ZI - du type d'action de lutte (offensive ou défensive)
<p><u>Feux d'espaces naturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Herbacés</li> <li>• Broussailles</li> <li>• Récoltes</li> <li>• Haies</li> <li>• Forêts :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Etablissement de grande longueur</i></li> <li>○ <i>Noyage</i></li> <li>○ <i>Surveillance</i></li> </ul> </li> </ul>	<p>Le casque, la cagoule et les gants adaptés au flux thermique sont obligatoires</p>	<p style="text-align: center;"><b>Tenue de service et d'intervention (TSI)</b></p> <p>Vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels conforme à la norme NF EN 15614</p>	<p><u>Renforcement</u> sur ordre de la protection par :</p> <p style="text-align: center;"><b>le pantalon et la veste</b></p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p style="text-align: center;"><b>la veste seule</b></p> <p style="text-align: center;"><b>de la tenue de feu</b></p> <p>Vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie conforme à la norme NF EN 469 portée sans veste de la TSI</p>
<p><u>Feux de forêts toutes régions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manœuvre défensives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Auto défense active et passive du groupe</i></li> <li>○ <i>Défense d'un point sensible</i></li> <li>○ <i>Ligne d'appui</i></li> </ul> </li> <li>• <b>Manœuvres offensives :</b></li> <li>•                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Attaque de front</i></li> <li>○ <i>Attaque de flanc</i></li> <li>○ <i>Attaque par percée de flanc</i></li> </ul> </li> </ul>	<p>Le port d'un dispositif haute visibilité (NF EN 20471 - classe 2) est exigé en cas d'intervention sur ou à proximité d'un axe de circulation</p>	<p style="text-align: center;"><b>Tenue de feu</b></p> <p>Vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie conforme à la norme NF EN 469</p>	<p><u>Allègement</u> sur ordre de la protection avec la :</p> <p style="text-align: center;"><b>Tenue de service et d'intervention (TSI)</b></p> <p>Vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels conforme à la norme NF EN 15614</p> <p>...complétée éventuellement par le <b>pantalon</b> de la tenue de feu</p>

# Les règles de sécurité collectives et individuelles

L'ensemble des personnels possédant un emploi FDF doivent **maitriser la « manœuvre » de replie d'urgence et l'utilisation du masque de fuite.**

Tous les équipiers FDF et CDA en plus des conducteurs COD2 doivent **maitriser la mise en œuvre de l'autoprotection d'un CCF et la mise en œuvre de la LDT en complète autonomie pour assurer la mise en sécurité de l'engin en situation d'urgence.**

*L'autoprotection consiste à la mise en oeuvre d'aménagements de sécurité intégrés notamment :*

- d'un système de protection thermique composé par un ensemble d'équipement (films sur les vitrages, protection des câblages, etc.) et d'un dispositif d'aspersion de la cabine ;*
- d'un système d'air respirable offrant une autonomie minimale de 10 minutes pour 4 personnes une consommation de 30l/min par personne.*

# Fin

